



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5597 / 2018
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR
TRAVAUX DE CREATION DE BRANCHEMENT GAZ, 4BIS AVENUE DE GROSBOIS,
DU 15 MARS 2018 AU 10 AVRIL 2018.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

- Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R.417-10 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;
- Vu la demande de la société GR4 pour le compte de GRDF,
- **Considérant** que des travaux de création de branchement de gaz doivent être réalisés au 4bis avenue de Grosbois, par l'entreprise GR4, 4 avenue du Bouton d'Or, 94370 SUCY EN BRIE et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Du 15 mars au 10 avril 2018, les travaux susvisés seront effectués par l'entreprise GR4 devant le 4bis avenue de Grosbois et comprendront le creusement d'une tranchée en traversée de voie.

ARTICLE 2 Le stationnement sera interdit à tous véhicules au droit du chantier et la circulation s'effectuera par demi-chaussée à 30km/h au maximum. Le dépassement sera interdit. Deux places de stationnement seront neutralisées pour permettre à l'entreprise de disposer ses engins de chantier.

ARTICLE 3 L'entreprise chargée des travaux devra mettre en place une signalisation conforme à la réglementation afin de protéger le chantier et les usagers. Elle sera chargée en outre de faciliter l'accès tant aux riverains qu'aux moyens de secours.

ARTICLE 4 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
GRDF,
L'entreprise GR4,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM.

A Marolles-en-Brie, le 13 février 2018


 Sylvie GERINTE
 Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**5597-2018****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-02-16T10-40-35.00 (MI209659657)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20180213-5597-2018-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Travaux de création de branchement Gaz, 4 bis
de Grosbois, du 15 mars au 10 avril 2018**Date de décision :** 13/02/2018**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie**Acte :** 5597-2018.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **16/02/18** à **10:40**Par **MARQUES Christine****Transmis**Date **16/02/18** à **10:40**Par **MARQUES Christine****Accusé de réception**Date **16/02/18** à **10:46**